



2^{ème} Circonscription – Marie-Christine DALLOZ

Environnement

Comment favoriser la réhabilitation des centres bourgs et des friches industrielles/artisanales ?

Cette démarche doit impérativement s'inscrire dans un projet de développement durable et être le fruit d'une réflexion et d'une vision adaptées aux particularités de chaque territoire.

Je proposerai de créer une procédure unique pour toutes les grandes opérations d'aménagement ou encore d'intégrer systématiquement la transformation de bureaux en logements au sein des PLU PLUi.

Sur le plan fiscal, il sera nécessaire de conjuguer la bonification des aides à la rénovation pour accélérer la revitalisation des centres bourgs avec la préservation des finances locales. La nouvelle baisse de dotation prévue de 10 milliards d'euros est sur ce point intolérable et je m'y opposerai vivement.

Comment aider les candidats accédants à la propriété à absorber les surcoûts de la RE 2020 ?

La RE 2020 devrait faire augmenter – hors foncier - d'environ 5% à 10% le coût de construction des appartements et des maisons. La réalité c'est qu'une telle augmentation de l'offre va impacter durement les acheteurs et certains n'auront tout simplement plus accès à la propriété. La pérennisation du prêt à taux zéro et sa généralisation sur tout le territoire ou encore le rétablissement de l'APL accession, constituerait des dispositifs fiscaux incitatifs à la construction. Je proposerai également la création d'une caution solidaire qui servira de garantie bancaire pour ceux qui travaillent mais qui restent injustement exclus des dispositifs de prêts bancaires.

Il s'agira donc de renforcer les dispositifs existants et de penser à l'élaboration d'une nouvelle fiscalité verte tournée vers les ménages.

Comment favoriser l'auto production d'énergies par les habitations ?

Là encore, pour inciter les ménages à réaliser de tels investissements, la mise en place d'une fiscalité spécifique est nécessaire.

Je proposerai de restaurer la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt développement durable dans le dispositif tel qu'il existait avant la loi de Finances pour 2014.

Enfin, il faut cesser de subventionner les grands groupes en charge de l'éolien et du solaire (qui ont coûté à l'État près de 150 milliards d'euros depuis 2002) pour flécher ces financements vers la décarbonation de l'habitat et des transports, toujours dans le but de redonner du pouvoir d'achat aux Français.

Les Gouvernements successifs ont juxtaposé de nombreux dispositifs qui se sont avérés onéreux pour les finances publiques et peu efficaces sur le plan environnemental. Leur simplification et leur recentrage s'avèrent impératifs.

La seule construction bois est-elle envisageable quand on connaît la tension sur l'approvisionnement de ce matériau ?

La réponse est bien évidemment non, à moins d'avoir recours à des bois étrangers de qualité très médiocre, ce qui est à mon sens inenvisageable. Il faut en priorité valoriser notre patrimoine sylvicole.

Face à l'augmentation des normes, comment rendre la construction ou la rénovation accessible ?

Il faut une simplification radicale des procédures et des autorisations pour toutes les entreprises, en passant par un allégement normatif. La réalité c'est que nos entreprises locales ne peuvent pas être compétitives face à une concurrence déloyale venue de l'étranger qui elle ne respecte aucune norme.

Les aides à la rénovation se concentrent sur les foyers modestes, ce qui exclut souvent des propriétaires bailleurs qui, pour rentabiliser les investissements, finissent par augmenter les loyers au détriment des plus modestes. Comment sortir de cette spirale négative ?

Les aides à la rénovation sont dans la grande majorité des cas soumises à conditions de ressource. Je suis favorable à une ouverture de ces dispositifs aux propriétaires bailleurs sans cette condition, mais en contrepartie d'un encadrement des loyers. Les aides de l'Etat ne doivent pas servir à augmenter leurs revenus mais profiter effectivement aux plus modestes.

Inflation

La question de l'inflation doit être envisagée sous deux volets : d'un côté un phénomène global de paupérisation des ménages et de l'autre la perte de compétitivité de nos entreprises. A ce titre, je rappelle que nous enregistrons un déficit commercial record à hauteur de 100 milliards d'euros sur les douze derniers mois.

Par ailleurs, pour les TPE/PME en particulier, elle touche de plein fouet nos artisans qui sont confrontés à des difficultés d'approvisionnement et une forte hausse des prix des matières premières.

Par conséquent, il faut urgentement :

1/ adopter très rapidement des mesures choc pour le pouvoir d'achat en augmentant les salaires de 10% ; en indexant les retraites sur l'inflation puis en les revalorisant ; en baissant la CSG pour augmenter les revenus des indépendants ; en suspendant immédiatement l'indexation du prix de l'électricité sur celui du gaz. J'attends d'ici l'été les propositions du Gouvernement et j'espère qu'elles seront à la hauteur des attentes des Français.

2/ alléger drastiquement la fiscalité pesant sur les entreprises en divisant par deux les impôts de production.

Limiter la dépense publique pour taxer moins doit être le mot d'ordre de ce prochain quinquennat. La redéfinition du périmètre de l'action publique, une vraie revue des dépenses et une vaste

réforme de notre système social permettront de créer les conditions de la réindustrialisation de la France et de l'augmentation de la croissance potentielle.

Mobilités

Quelles propositions allez-vous faire pour que nos entreprises puissent adapter leurs mobilités sans que cet investissement, ou cette organisation, ne mette à mal l'entreprise ?

Là encore, l'accès aux transports en commun, le covoiturage ou encore l'amélioration de l'accès des infrastructures aux piétons, ne peuvent être envisagés de la même façon si vous résidez en milieu urbain, périphérique ou rural. Des concertations doivent être menées au niveau de chaque territoire en partenariat avec les acteurs économiques locaux pour évaluer leurs besoins et moyens et trouver des réponses adaptées.

Par quels moyens vous allez pouvoir assurer un maillage territorial pour que les énergies soient disponibles ?

D'abord, et de façon urgente, l'arrêt des fermetures des centrales nucléaires prévu par le Gouvernement, puis la prolongation de la durée de vie des réacteurs jusqu'à 60 ans et la construction des EPR de deuxième génération.

Êtes-vous favorable au tout électrique ou au développement des technologies hydrogènes ? Dans ce cas, comment mettre en place les infrastructures ?

Je souhaite que la filière hydrogène soit soutenue par un grand plan national qui permettra son développement et l'installation pertinente de ses infrastructures.

Marchés publics

Quelle sera votre politique en matière de financement des collectivités ?

La libre administration des collectivités territoriales est un principe constitutionnel, dont l'autonomie financière est une condition sine qua non. Je continuerai, comme je l'ai toujours fait, de m'opposer à la baisse de leurs dotations.

Le Gouvernement y a bien trop souvent porté une atteinte démesurée.

Quelle réforme des marchés publics pour diminuer la charge administrative et renforcer la qualité des prestations ?

Simplifier le mémoire technique.

Comment aider les TPE à soumissionner aux marchés publics ?

Le vrai problème n'est pas tant d'attribuer des marchés publics aux PME mais plutôt de faciliter et simplifier la participation des PME à la commande publique. Le renforcement de la participation des PME aux marchés publics doit passer par une simplification des formalités et d'un accompagnement opérationnel renforcé. Ainsi il faudra reconduire les opérations telles que celles mises en place par le département du Jura dans le cadre de son soutien au tissu local, en lien avec les communautés de communes qui profite directement aux entreprises locales.

Êtes vous prêt à interdire les négociations après attribution ?

Oui.

Charge administrative

Aujourd’hui la lourdeur administrative nuit à l’efficacité des entreprises, leur simplification doit rester la priorité absolue car elle est un des éléments clés de leur compétitivité.

A ce titre, la mesure phare serait de passer l’essentiel des obligations du seuil de 50 salariés au seuil européen de 250 salariés et d’étendre le délai de 5 ans accordé aux entreprises pour se conformer aux nouvelles obligations lorsqu’elles franchissent un seuil de salariés.

Par ailleurs, les mêmes règles doivent être appliquées à tous les professionnels. Il faut donc informer les micro-entrepreneurs de leurs obligations dès la création de leur entreprise, et instaurer des contrôles visant à vérifier l’application de celles-ci.

Enfin, je souhaite interdire la surtransposition des normes européennes. Au lieu de constamment juxtaposé des agrégats de normes qui rendent illisibles et inefficaces l’utilisation du droit en vigueur, il serait plus judicieux de comparer la performance des réglementations nationales en Europe au regard d’objectifs partagés et s’en inspirer.

En résumé : penser la simplification pour les entreprises comme un outil au bénéfice de la compétitivité, se rapprocher au plus près des besoins des entreprises, légiférer mieux en associant davantage les entreprises aux projets de loi.

Concernant plus spécifiquement le médiateur de la consommation, chaque professionnel est tenu de donner à ses clients l'accès à ce dispositif en vue de la résolution amiable de tout litige. Le non-respect par le professionnel de cette obligation d'information est sanctionné par une amende administrative (3 000 € pour une personne physique, 15 000 € pour une personne morale). Ce dispositif doit être particulièrement encadré afin qu'il ne devienne pas un outil de pression sur les professionnels, mais également que certains d'entre eux ne se soustraient pas à leurs obligations.

Emploi – Formation – Métiers en tension

Depuis des décennies, la France connaît un problème structurel de chômage de longue durée.

La conjugaison de nombreux facteurs expliquent ce phénomène : la hausse ininterrompue des charges patronales, une législation inadaptée sur la formation professionnelle ainsi qu'une rupture entre les différents acteurs du tissu économique local.

Sur la formation professionnelle par exemple, je réclame depuis des années que soient transférées aux régions les compétences et les moyens de la formation professionnelle, de l'orientation, des lycées professionnels et de l'apprentissage pour les adapter aux réalités économiques locales. Par ailleurs, la priorité doit être donnée à l'information des jeunes en amont pour leur donner les clés de leur réussite. Ils sont un atout majeur pour l'avenir de notre économie et notre société. Pour ce faire, les acteurs économiques du territoire au Conseil d'administration des lycées afin d'améliorer l'information et l'orientation des lycéens en insistant sur les besoins des entreprises dans le bassin de vie. Enfin, le Conseil d'administration des lycées professionnels par des représentants des secteurs professionnels et des acteurs économiques du territoire et former ses membres aux enjeux d'insertion professionnelle.

Sur le volet économique, l'instauration d'un dispositif « zéro charge patronale » pour tout recrutement d'un apprenti serait pertinent. Le Gouvernement a mis en place, dans son plan de relance, une aide financière de 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans, et de 8 000 euros pour un apprenti majeur. Il est plutôt préférable de transformer ce dispositif en une exonération de charge pérenne.

De manière générale, comme je l'ai déjà rappelé, l'allègement de la fiscalité sur les entreprises est une priorité dans ce domaine.

Retraite

La refonte de notre système social, dont la réforme des retraites fait partie, est essentielle pour assainir nos finances publiques et sauvegarder le pouvoir d'achat des retraités. L'enjeu social majeur de cette réforme sera la réelle prise en compte de la pénibilité et le maintien de la situation actuelle pour les carrières longues.

De manière générale, je préconise de relever progressivement l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans, en mettant fin aux régimes spéciaux issus d'un statut. Je souhaite également rendre le cumul emploi-retraite et la retraite progressive plus attractifs pour valoriser le rôle des seniors dans l'entreprise.

Enfin, il faut créer un contrat « travailleurs expérimentés » exonéré de charges sociales pendant six mois et des contrats de mission de service public pour les plus de 55 ans.

RGE

Il s'agit d'un concept purement administratif qui aujourd'hui ne garantit en rien la protection de l'environnement, les audits réalisés n'ayant aucune valeur. Ce dispositif fait partie de ceux dont je décriais l'existence un peu plus haut : onéreux et inefficace.

Facturation électronique

La facturation électronique s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan de dématérialisation des démarches à l'attention des entreprises et deviendra obligatoire à partir de 2026, elle entraînera donc l'obsolescence de tous les logiciels pré existants. Je pense que les TPE de moins de 20 salariés doivent être exemptées de cette disposition pour des raisons évidentes de coûts. La dématérialisation, présentée comme une mesure de simplification pour les entreprises, n'est pas malheureusement pas adaptée à la réalité de toutes les structures.

URSSAF et restaurants

Accepteriez-vous d'empêcher « la libre appréciation du contrôleur » ?

Cette libre appréciation crée une insécurité juridique au sein même de l'entreprise, je suis favorable à une révision des prérogatives des agents de l'inspection du travail.

Accepteriez-vous qu'un repas au restaurant par un ouvrier de chantier ne puisse plus être considérer comme un avantage en nature quelle que soit la distance entre l'entreprise et le restaurant ? Quelle sera votre position sur la DFS (abattement de 10%) ?

Non, je ne l'accepterais pas.

Je suis intervenue en mars 2019 par le biais d'une question écrite concernant la remise en cause inquiétante par les contrôleurs de l'URSSAF de l'abattement de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les salariés du BTP, au motif que les entreprises paieraient directement le restaurant.

Je suis favorable au maintien de ce dispositif à l'heure où les salariés sont durement frappés par l'augmentation du coût de la vie.

Que ferez-vous avec les accords d'entreprise ?

Ils sont le fruit d'un dialogue entre l'entreprise et les représentants des salariés, un dialogue social essentiel qui doit être maintenu et dont les accords doivent être respectés pour le bien être des salariés.

GNR

Quelle est votre position sur l'avenir du gazole non routier ? Êtes-vous d'accord pour qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale entre les entreprises de TP et les ETA ?

Je suis intervenue à de nombreuses reprises à l'Assemblée nationale, et j'ai déposé de nombreux amendements (13 pour la seule loi de Finances pour 2019) visant à maintenir l'usage du GNR pour toutes les entreprises **et nous avons obtenu des avancées en la matière.**

Il me paraît inenvisageable de supprimer le GNR alors qu'il n'existe pas de solution technique pour le remplacer, je ne cesserai de me battre en ce sens.

Prêt rénovation

Êtes-vous favorable à l'extension du prêt rénovation aux personnes de plus de 65 ans sans conditions de ressources ?

Oui, dans le cadre d'un prêt bancaire garanti par l'État et rapportable à la succession pour garantir leur sécurité financière.

Saint-Claude

Comment redynamiser le secteur du Haut-Jura ?

Le rôle du Député est de relayer à l'Assemblée nationale les difficultés du territoire, mais également d'accompagner les maires et les présidents d'EPCI dans leur volonté de développement, puisque se sont eux qui possèdent la compétence du développement économique.

Comment désenclaver Saint-Claude ?

Encore une fois, l'une de mes priorités pour ce mandat c'est de doter les territoires ruraux d'infrastructures permettant le développement des entreprises. Je souhaite donc que soit lancé un

grand plan d'investissement dans les transports : création de liaisons régionales, voire internationales...et je pense bien sur à une étude sérieuse du tunnel St-Claude -La Suisse